



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE SERVICE DÉCISION N° DM-21-237
JEPAIEENLIGNE DE LA CAISSE D'EPARGNE ET EN DATE DU 23 JUIN 2021
DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE POUR LE
CONSERVATOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-501 du 2 juin 2020 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et au suivi des délégations de service public ;

VU la proposition de la Caisse d'Epargne pour le paiement en ligne du conservatoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'exécution de l'adhésion ainsi que les obligations des deux parties ;

D É C I D E

DE SIGNER, un contrat de service JEPAIEENLIGNE pour le paiement à distance des activités du conservatoire dont le cout est de :

Abonnement mensuel : 7 € H.T

Cout par paiement effectué : 0,11 € H.T

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Conseiller municipal délégué aux finances
locales et au suivi des délégations de service
public,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210623-lmc1H8634H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/06/2021
Date de Publication : 23/06/2021